



L'élimination des déchets à Assens

(27 mars 2019)

Que faire des déchets ?

Où les acheminer ?

Que deviennent-ils ?

Réutiliser plutôt que jeter

Recycler plutôt qu'éliminer

*Les meilleurs déchets, les moins coûteux, sont
ceux que l'on évite de produire*

Privilégiez le retour au point de vente :

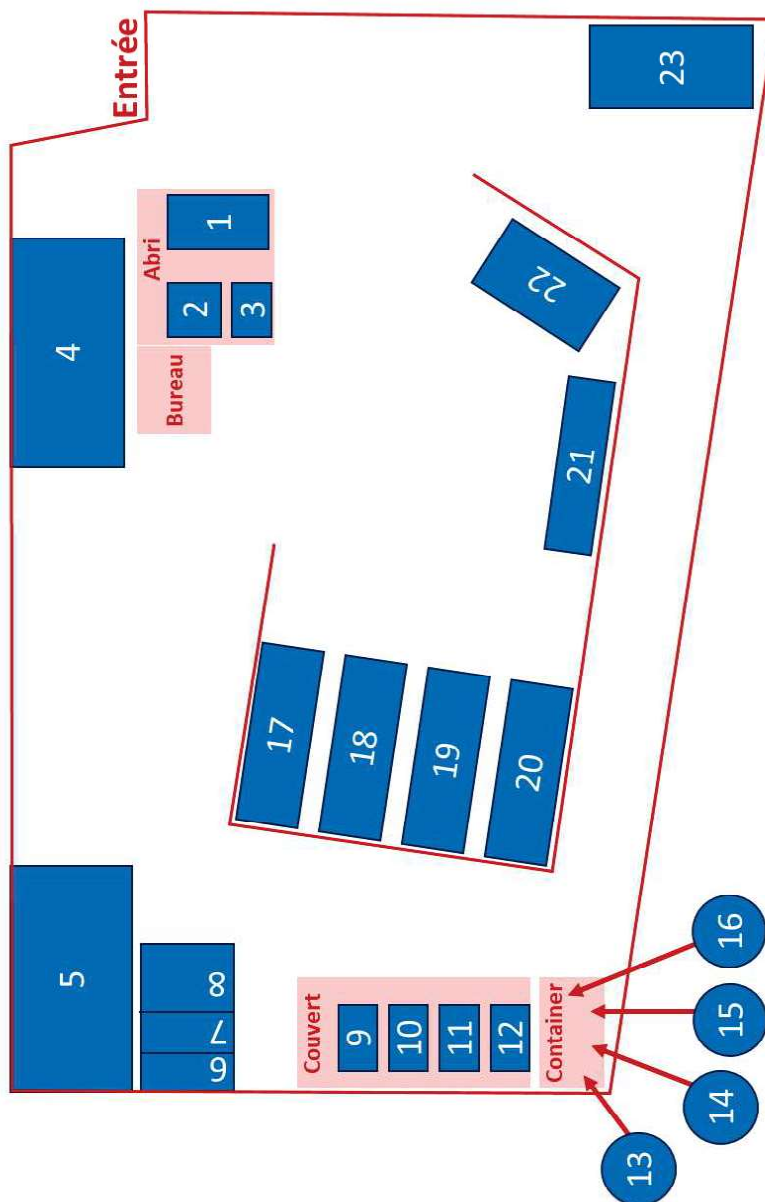
- Plusieurs commerces (Migros, Coop, etc.) mettent à disposition des points de collecte pour les emballages de leurs produits (flacons en plastique, bouteilles et bocaux en verre, carton, papier, etc.)
- Les appareils électriques et électroniques doivent être ramenés en priorité dans les points de vente, qui ont l'obligation légale de les accepter
- Tous les déchets spéciaux peuvent être ramenés au point d'achat : médicaments inutilisés à la pharmacie, pneus usés au garage, etc.

Liste des fiches déchets d'Assens :

- Alu et Fer-blanc
- Bois
- Branchages
- Compost
- DSM (déchets spéciaux ménagers)
- Encombrants incinérables
- Ferraille
- Flaconnages
- Habits, chaussures, textiles
- Inertes
- Nespresso
- OREA (appareils électriques, électroniques et informatiques)
- Papiers et cartons
- PET (bouteilles de boissons)
- Polystyrène expansé (Sagex)
- Verre (bouteilles et bocaux)
- Déchets refusés
- Ordures ménagères

Plan de la déchèterie d'Assens :

- 1 OREA (appareils électriques et informatiques)
 - 2 Huiles minérales et végétales
 - 3 Habits, chaussures, textiles
 - 4 Compost
 - 5 Branchages
 - 6 Bouteilles et bouchons (bruns uniquement)
 - 7 Bouteilles et bouchons (blancs uniquement)
 - 8 Bouteilles et bouchons (verts, autres, non triés)
 - 9 Polystyrène expansé (Sagex)
 - 10 Flaconnages
 - 11 PET (bouteilles de boissons)
 - 12 Amiante
 - 13 Capsules Nespresso
 - 14 Néon
 - 15 Piles
 - 16 Autres DSM (déchets spéciaux ménagers)
 - 17 Bois
 - 18 Papier, carton
 - 19 Encombrants incinérables
 - 20 Ferraille
 - 21 Gros appareils électroménagers
 - 22 Aluminium et fer-blanc
 - 23 Inertes
- (Il n'y a plus de benne pour les plastiques mélangés)





Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Alu et Fer-blanc



L'aluminium et les boîtes de conserve en fer-blanc sont récoltés séparément de la ferraille, car ils sont ainsi mieux revalorisés lors du recyclage. L'aluminium en particulier peut l'être indéfiniment, en économisant jusqu'à 95% d'énergie et en limitant la consommation de minerai (bauxite).

Merci de bien vider ou racler ces récipients ! Mais il est inutile de les laver, car cela consomme de l'eau potable qui doit ensuite être retraitée.

Ces déchets peuvent aussi être rapporté dans la plupart des commerces.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Canettes en aluminium (bière, etc.)• Barquettes en aluminium (aliment, nourriture pour chats, etc.)• Boîtes de conserve en fer-blanc• Tubes (moutarde, etc.) en aluminium• Couvres métalliques de bocaux en verre• Couvres de casseroles en aluminium ou fer-blanc• Objets et feuilles en aluminium	<ul style="list-style-type: none">• Aérosols de toutes sortes, bonbonnes de mousse à raser, sprays, bonbonnes de gaz même vides• Boîtes et emballages ayant contenu des produits toxiques ou dangereux• Emballages composites (alu/papier, alu/plastique)• Berlingots (« briques » de lait)• Tubes en plastique• Sachets d'aspect métallique mais bien en plastique (chips, nourriture pour chats)• Casseroles, ustensiles de cuisine• Ferraille



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Bois



Ces déchets en bois sont incinérés pour produire de l'énergie électrique et du chauffage à distance.

Dans la mesure du possible, ils doivent être cassés pour gagner de la place, éventuellement avec l'aide d'un employé communal de la déchèterie.

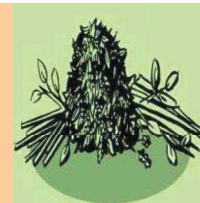
Il est permis de laisser les clous, vis et **petits** éléments d'assemblage en métal ou en plastique. Cependant, **les éléments structurels en métal ou en plastique doivent être démontés et ne doivent pas être déposés dans la benne du bois.**

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Meubles d'intérieur en bois, même peints ou laqués, mais sans miroirs, sans structure en métal ou en plastique, sans revêtement ni rembourrage• Bibelots et jouets en bois, même peints ou laqués• Portes et cadres de fenêtres en bois, sans vitrages, en petite quantité• Caisses et palettes en bois, planches	<ul style="list-style-type: none">• Tout ce qui n'est pas en bois• Bois de démolition, poutres (sauf très petites quantités)• Meubles rembourrés• Grosses ferrures• Miroirs• Vitrages



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Branchages



La loi fédérale sur la protection de l'environnement interdit l'incinération en plein air de déchets, qui produit des particules fines dangereuses pour la santé humaine. Elle admet une exception pour les **déchets naturels secs** provenant des jardins si leur incinération ne dégage que peu de fumée. La pratique montre cependant que cette condition n'est souvent pas possible à cause de l'humidité. Brûler en plein air 50 kg de broussailles mal séchées émet autant de particules fines qu'un camion qui parcourt 5'000 km. Voir www.vd.ch/themes/environnement/air/feux-en-plein-air/.

Les branchages déposés à la déchèterie sont valorisés, sans danger environnemental : Ils sont broyés, puis compostés, et se transforment après quelques mois en terreau de qualité.

Les déchets végétaux qui ne nécessitent pas de broyage ne doivent pas être déposés avec les branchages, mais plutôt sur le compost de la déchèterie.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Branches d'arbres, tailles d'arbres et de haies• Souches d'arbres• Déchets végétaux ligneux• Plantes et fleurs coupées de trop grande dimension pour le compost• Sapins de Noël, sans laquage ni décoration	<ul style="list-style-type: none">• Gazon, feuilles, petites fleurs et plantes• Bacs et pots de fleurs• Bois de construction, bois d'ameublement, emballages• Bois traité• Tous autres déchets en métal, plastique, papier, carton, etc.

Les particuliers qui souhaitent se débarrasser d'une **remorque pleine de branchages** peuvent aussi aller les déposer directement à la Compostière du Gros-de-Vaud, Route de BousSENS 21, à Bettens. Elle est ouverte de 7h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 du lundi au vendredi, et fermée le samedi.



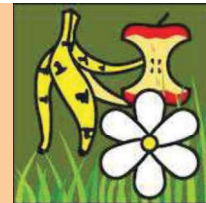
Arrivé sur place, vous devrez faire peser votre véhicule et votre chargement, puis enregistrer votre nom (sous l'indication « chantier ») en utilisant la carte de la commune d'Assens. Il vous faudra répéter la pesée du véhicule après le déchargement, et vous obtiendrez une quittance. C'est la

commune d'Assens qui recevra la facture et la paiera, sauf en cas de quantité abusive. Cette opération n'entraîne aucun coût pour vous hormis les quelques kilomètres de déplacement supplémentaires, et vous bénéficiez d'un horaire élargi. Elle permet en revanche à la commune de réduire la facture inhérente à l'élimination des branchages déposés à la déchèterie.



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Compost



Après quelques mois, les déchets compostés se transforment en un terreau de qualité.

Si vous avez un peu de place dans votre jardin, **l'idéal est de composter vous-même** vos déchets alimentaires et déchets végétaux du jardin. Vous n'avez alors rien à transporter, et vous n'aurez pas besoin d'acheter des fertilisant pour vos plantations.

Attention aux plantes invasives et dangereuses, figurant sur la liste noire publiée par le Canton (www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-invasives). Elles doivent être incinérées avec vos ordures ménagères, et surtout pas compostées.

Pour que le compost de la déchèterie puisse être valorisé par les agriculteurs, **il est essentiel que vous n'y déposiez pas d'autres types de déchets**. Seuls les sacs **compostables**, reconnaissables par un quadrillage sur toute leur surface, peuvent aussi être déposés sur le compost.

Si vous amenez vos **déchets compostables dans un sac en plastique** ou pseudo-biodégradable, videz-le sur le compost, puis **déposez-le dans la poubelle disposée à cet effet** à côté du compost.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<p>Déchets de jardin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fleurs coupées, fleurs fanées • Petites fleurs et plantes en terre, sans leur pot et sans étiquette • Coupes de gazon et d'herbe • Feuilles mortes • Terre végétale (en petite quantité) 	<p>Déchets de jardin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bacs et pots de fleurs, tuteurs, et accessoires • Branchages, souches d'arbres, déchets ligneux et nécessitant un broyage avant le compostage (à déposer avec les branchages) • Déchets pierreux, terre non végétale • Mauvaises herbes (lampés, madeleines, chardons, etc.), à éliminer avec les ordures ménagères • Plantes invasives et dangereuses selon liste noire, à éliminer avec les ordures ménagères
<p>Déchets de ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epluchures sans étiquettes autocollantes • Coquilles d'œufs, coquillages de crustacés • Restes de fruits et légumes non cuisinés • Marc de café, de thé ou de tisane, mais sans l'emballage • Sacs compostables, reconnaissables par un quadrillage sur toute leur surface • Litière végétale de petits animaux de compagnie, sans excréments solides • Cendres de bois 	<p>Déchets de ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets cuits et restes de repas • Pain, fromage, viandes et, poissons crus ou cuits • Sacs en plastiques, sacs prétendument biodégradables (issus du pétrole) • Emballages de nourriture • Charbon et cendres de charbon minéral • Litière minérale de chats (déchet inerte)



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens DSM (déchets spéciaux ménagers)



Les déchets spéciaux ménagers (DSM) sont des déchets dont les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques sont dangereux, peuvent porter préjudice à l'environnement, ou engendrer des émissions toxiques lors de l'incinération. Ils requièrent des filières de collecte et traitement spéciales.

Les DSM **ne doivent jamais être mélangés**, car cela occasionne de lourds frais d'analyse et de traitement pour les reséparer. Attention à les **laisser dans leur emballage d'origine fermé**.

En priorité, les déchets spéciaux devraient être rendus aux commerces spécialisés qui les vendent.

Déchets admis (en cas de doute, contactez l'employé communal de la déchèterie) :

Bac des produits chimiques :

- Produits de nettoyages et d'entretien du ménage (acide chlorhydrique pour détartrage, soude caustique pour déboucher les voies d'écoulement, ammoniacque pour le nettoyage)
- Liquides inflammables (alcool à brûler, essence, pétrole, acétone, toluène, diluants)
- Produits de bricolage (colles, vernis, peintures, solvants, décapants, bains photographiques)
- Produits phytosanitaires (insecticides, fongicides, engrais, désherbants)
- Récipients vides ayant contenu des produits chimiques
- Bombes aérosols, spray, bonbonnes de mousse à raser, extincteurs et similaires
- Bonbonnes et bouteilles de gaz (**ramenez-les plutôt au magasin et récupérez la consigne !**)



Bac des médicaments :

- Médicaments et produits
- Thermomètres au mercure
- Lunettes



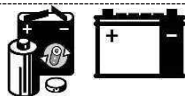
Bac des tubes néon :

- Tubes néon
- Ampoules économiques fluocompactes



Bac des piles :

- Piles et accumulateurs
- Batteries (à déposer à côté dudit bac)



Amiante (bac à côté du container des DSM) :

- Objets en amiante, amenés et déposés dans un sac spécial, que vous pouvez obtenir auprès des employés de la voirie

Bac des huiles (récipients à côté du container des DSM) :

- Huiles minérales
- Huiles et graisses alimentaires



(Les flacons d'huile vide en plastique peuvent être déposés avec les flacons)



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Encombrants incinérables



Les déchets encombrants incinérables ne peuvent être brûlés en plein air. Ils sont tout d'abord triés et éventuellement démontés pour en extraire les matières métalliques, le bois, les textiles et autres qui pourraient être recyclées. Vu leurs dimensions, le solde doit être broyé avant d'être brûlé en usine d'incinération.

Ces opérations renchérissent sensiblement les coûts d'élimination. C'est pourquoi votre commune vous demande d'éliminer avec vos ordures ménagères tout ce qui peut être emballé dans un sac de 60 litres.

Parmi les déchets encombrants, **beaucoup sont encore en bon état et pourraient être offerts** aux œuvres caritatives (Emaüs, Galetas), à des parents et amis, ou proposés par annonces sur Internet.

Les déchets réellement encombrants incinérables devront être déposés en vrac (non emballés).

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">● Déchets qui sont à la fois :<ul style="list-style-type: none">➤ non dangereux➤ non recyclables➤ sans amateur pour les reprendre➤ trop gros pour un sac poubelle de 60 litres➤ non issus d'un chantier à votre domicile ou dans votre jardin	<ul style="list-style-type: none">● Déchets spéciaux (DSM)● Déchets recyclables● Déchets inertes● Déchets pouvant être emballés dans un sac poubelle de 60 litres● Ordures ménagères● Pneus et jantes● Dépouilles d'animaux



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Ferraille



Tous les types de ferraille (acier, fonte, etc.) et d'autres métaux (cuivre, alu, inox, plomb, étain, etc.) sont acceptés. Ils sont triés, puis conditionnés afin d'optimiser leur stockage, leur transport et leur revalorisation. Ils sont ensuite livrés chez des récupérateurs agréés qui livrent de grandes quantités dans des aciéries ou fonderies. Ce recyclage permet de faire d'importantes économies d'énergie par rapport à la production à partir de minerai, mais permet surtout de préserver nos ressources naturelles.

Remarquez que l'aluminium et le fer blanc disposent d'une filière de recyclage particulière, qui permet de les valoriser de manière encore plus efficace.

Attention ! Les déchets composites doivent contenir au moins 50 % de ferraille ou autres métaux en poids pour être assimilés à de la ferraille (exemple : tabouret métallique rembourré). En cas de doute, consultez l'employé communal de la voirie.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Meubles, casseroles, poêles, etc.• Vélos, poussettes, etc.• Visserie, petite ferraille• Fils de fer• Bibelots et objets en métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.)• Jantes en acier, mais sans pneus	<ul style="list-style-type: none">• Jouets, machines et appareils électriques ou électroniques• Cuisinières, machines à laver, etc.• Déchets composites contenant peu de métaux• Déchets spéciaux (DSM)



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Flaconnages



Bien triés par l'utilisateur, les flaconnages sont recyclés et non incinérés, ce qui permet une bien meilleure valorisation.

Merci de bien vider ces récipients, de les écraser pour qu'ils prennent moins de place, et surtout de les refermer avec leur bouchon ! Mais il est inutile de les laver, car cela consomme de l'eau potable qui doit ensuite être retraitée.

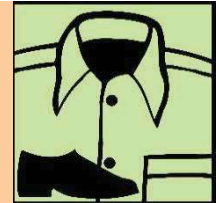
Ces déchets peuvent aussi être rapportés dans la plupart des commerces.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Bouteilles, flacons et tubes à bouchon ayant contenu les produits suivants :<ul style="list-style-type: none">➤ Lait, huile, vinaigre, miel, sauce, et autres produits alimentaires➤ Lessives, adoucissants➤ Shampoing, gel douche, et autres produits d'hygiène➤ Détergents pour sols, vitres, inox, carrelages et WC, et autres produits d'entretien ménager	<ul style="list-style-type: none">• Bouteilles en PET ayant contenu des boissons• Berlingots (« briques » de lait, de crème, etc.)• Récipients avec classe de toxicité, même vides• Autres déchets en plastique (sacs et films plastiques, sachets et recharges, pots de yogourts, barquettes de viande, vaisselle jetable, boîtes à œufs, pots à fleurs, bibelots et jouets en plastique)• Objets en caoutchouc• Polystyrène expansé (Sagex, chips de protection)



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Habits, chaussures, textiles



Partant d'un bon sentiment, les Suisses rechignent à mettre dans les sacs de récupération des habits trop abîmés et autres draps déchirés. On y trouve même des vêtements lavés et repassés. Pourtant, **à part les rebuts de garages, n'importe quel textile, quel que soit son état, y a davantage sa place que dans une poubelle.**

TEXTURA est une société coopérative à but non lucratif, active entre autres dans le recyclage textile. Cette société récupère tous les habits, chaussures, draps, rideaux et autres textiles de ménage. Elle les trie pour en dégager ce qui pourra encore être porté et utilisé, après un nécessaire détour dans une laverie semi-industrielle active également dans la réinsertion professionnelle. Le solde est transformé par broyage ou effilochage pour en faire des rembourrages de sièges de voitures, des isolants phoniques, et autres.

Seuls les habits et textiles particulièrement souillés (par exemple : chiffons imbibés de graisse ou de solvants) doivent être évacués avec vos ordures ménagères.

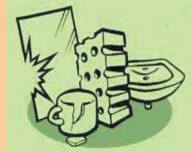
Si vous utilisez des sacs en plastique ou en papier pour apporter des habits, chaussures et textiles à la déchèterie, et à condition qu'il n'y ait pas d'autres types de déchets à l'intérieur, vous pouvez les déposer dans le casier TEXTURA sans les vider.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Vêtements et sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants• Chaussettes (nouées par paires, sauf si dépareillées)• Chaussures de toutes sortes (attachées par paires, sauf si dépareillées)• Vêtements en cuir ou fourrures• Ceintures, sacs à main et petits objets en cuir• Textiles de ménage (nappes, serviettes, draps, linges, rideaux, etc.)• Coussins et duvets• Les sacs en papier ou plastique que vous utilisez pour amener ces habits et textiles à la déchèterie	<ul style="list-style-type: none">• Habits, textiles, coussins et duvets fortement souillés• Chaussures de ski, patins, inline skates• Gros objets en cuir (coussins de canapés, selles, etc.)• Matelas, tapis, moquettes• Matériaux d'isolation• Tous autres types de déchets



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Inertes



Les déchets inertes sont composés de matériaux non recyclables, non toxiques et non incinérables. Ils sont partiellement triés et enfouis dans des décharges strictement contrôlées.

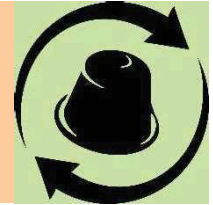
Les matériaux de démolitions ou de rénovations ne sont acceptés qu'en petites quantités. **Pour des chantiers produisant beaucoup de déchets, vous devez demander à l'entrepreneur de les évacuer.**

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Matériaux de petites rénovations (carrelage, catelles, briques, tuiles, gravats, béton, ciment)• Laine de verre (en très petite quantité)• Déchets de jardin terreux et pierreux• Pots et autres déchets en terre cuite ou en argile• Vaisselle, verres de table, vases, plats pour four et autres en céramique, faïence, porcelaine, verre ou pyrex• Vitres, miroirs• Litières <u>minérales</u> de chat, sans les excréments	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux de démolitions ou rénovations en grandes quantités• Excréments et autres matières organiques• Cendres de cheminées• Déchets recyclables• Déchets incinérables• Déchets composites (plâtre/bois, etc.)• Pots et autres déchets en plastiques• Sacs en plastique et autres emballages



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Nespresso



Les capsules de café en aluminium comme celles de Nespresso sont recyclées. Après séparation de leurs différents matériaux, l'aluminium est recyclé, permettant une économie de 9 kilos de CO2 par kilo d'aluminium, et jusqu'à 95% d'énergie. Le marc de café ou de thé est valorisé sous forme de compost ou transformé en biogaz.

Les capsules en plastique ne sont pas collectées et doivent être éliminées avec les ordures ménagères.

Ces déchets peuvent aussi être rapportés dans les points d'achat.

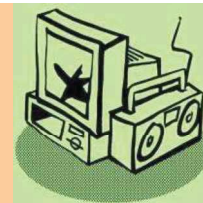
Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Capsules Nespresso et Nespresso professionnelles en aluminium (Si vous amenez vos capsules emballées dans un sac en plastique et que celui-ci ne contient que des capsules en aluminium, vous pouvez le jeter avec vos capsules, sans le vider)	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les autres capsules, en plastique ou composites



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

OREA

(Appareils électriques, électroniques et informatiques)



Les appareils électriques et électroniques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, ni avec les déchets encombrants. Ces appareils contiennent des métaux lourds et des matériaux nocifs pour l'environnement (mercure, plomb) qui doivent être traités d'une manière respectueuse de l'environnement, ainsi que des matières valorisables (fer, cuivre, métaux précieux) qui sont recyclées pour la fabrication de nouveaux produits.

Depuis 1994, une taxe anticipée de recyclage (TAR) est prélevée sur les appareils électriques et électroniques neufs vendus en Suisse. Elle sert à financer le recyclage écologique des appareils, la réutilisation des matières ainsi que l'élimination des substances nocives et des matières non réutilisables dans les règles de l'art dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ce tri sélectif permet de récupérer plus de 75 % des substances qui y sont contenues.

Vous devez en priorité ramener ces appareils dans les commerces distribuant le même type de matériel. Vous n'avez besoin ni de présenter un justificatif d'achat, ni d'acheter un appareil neuf.

A la déchèterie d'Assens, les appareils électroménagers et électroniques doivent être déposés en vrac (non emballés) dans le bac marqué OREA, sous l'abri. Exception : Les **gros appareils électroménagers** doivent être déposés à l'emplacement indiqué par l'employé communal de la déchèterie.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Appareils électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, machines à café, etc.)• Appareils bureautiques, informatiques et de télécommunication (PC, imprimantes, téléphones, etc.)• Electronique de loisir (TV, radio, appareils photos, etc.)• Consommables (ampoules LED, CD, DVD, cartouches à encre et à toner, câbles, etc.)• Machines et outils électriques pour le bricolage et le jardinage• Jouets et bibelots électriques ou électroniques	<ul style="list-style-type: none">• Bibelots, jouets, machines et appareils ne fonctionnant pas à l'électricité, ni avec des piles• Piles, accumulateurs, batteries (DSM)• Tubes néon et ampoules économiques fluo-compactes (DSM)• Autres déchets spéciaux (DSM)



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Papiers et cartons



Pratiquée depuis longtemps en Suisse, la collecte du papier et du carton usagés est devenue une habitude. Leurs fibres sont plusieurs fois recyclées. Il faut 20 fois plus d'arbres, 100 fois plus d'eau et 3 fois plus d'énergie pour fabriquer la même quantité de papier neuf que de papier 100% recyclé.

Mais seuls les papiers et cartons propres, exempts d'additifs, peuvent être ainsi valorisés !

Les papiers et cartons souillés ou traités doivent être incinérés avec vos ordures ménagères.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none"> • Journaux, magazines, illustrés, prospectus, annuaires téléphoniques • Papier, papier de bureau et de correspondance, enveloppes avec ou sans fenêtre • Livres, même reliés • Classeurs en carton, après avoir démonté leurs pièces métalliques • Carton, carton ondulé • Papier d'emballage • Cabas (sacs en papier) de supermarchés • Emballages en carton sans protections en polystyrène expansé (Sagex) ni plastique • Cartons à œufs, cartons pour fruits et légumes, cartons à pizza non souillés 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de bureau avec additifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Papiers encollés, étiquettes autocollantes ➤ Enveloppes "à bulles ou cloques" ➤ Pochettes à photos ➤ Classeurs avec pièces métalliques ➤ Classeurs contenant des séparations ou des fourres en plastique • Papiers avec additifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Papier cadeau contrecollé ➤ Papier de fleuriste ➤ Papier goudronné ➤ Papier gras (pour beurre, fromage...) • Papiers de ménage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Serviettes, mouchoirs, nappes en papier ➤ Vaisselle en carton ➤ Couches-culottes, coton tiges • Emballages composites (avec alu, plastique et ou additifs) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Berlingots de lait ou de jus de fruits ➤ Sachets pour potages, thé ou café ➤ Emballages de produits congelés ➤ Sacs pour aliments d'animaux ➤ Barils de lessive



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

PET (bouteilles de boissons)



Bien triées par l'utilisateur, ces bouteilles sont livrées à une entreprise spécialisée dans le recyclage du PET et permettent de produire de nouvelles bouteilles ou de fabriquer des fibres pour des vêtements de sports et de loisirs, des textiles domestiques, des tentes et des sacs à dos. Ce recyclage est de 74% plus écofavorable que l'incinération et le recours à de la matière neuve.

La population suisse recycle chaque année plus de 1,3 milliard de bouteilles à boissons en PET. En 2017, cela représentait un taux de valorisation de 83%.

Seules les bouteilles en PET ayant contenu des boissons sont acceptées. Elles doivent être vides et, pour gagner de la place, il est recommandé de les écraser et de les reboucher. « **L'air dehors, la capsule dessus** » !

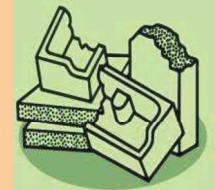
Les bouteilles de boissons en PET peuvent aussi être rapportées dans la plupart des commerces et autres débits de boissons.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les bouteilles en PET ayant contenu des boissons	<ul style="list-style-type: none">• Les bouteilles en PET ayant contenu d'autres produits alimentaires (huile, vinaigre, etc.), cosmétiques (shampooing, gel-douche, etc.) ou de nettoyage• Les bouteilles composées d'autres matériaux plastiques• Les autres types d'emballages (barquettes, etc.), même si elles sont en PET



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Polystyrène expansé (SAGEX)



L'association suisse PSE (PolyStyrène Expansé) a développé un concept de récupération de ce type de déchets (SAGEX), à condition qu'ils soient **RIGOREUSEMENT PROPRES** et très bien triés. Recyclés, ils permettent d'économiser de l'énergie en les intégrant dans des panneaux isolants pour les bâtiments.

Nous vous recommandons de casser les gros blocs, afin de gagner de la place.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">Morceaux de PSE (Sagex) de toutes couleurs, utilisés dans certains emballages afin de caler et protéger leur contenu (appareils, meubles, objets délicats) contre les chocs	<ul style="list-style-type: none">Barquettes et emballages ayant contenu de la nourriture ou autres, même lavésFlocons (chips) d'emballageMorceaux de PSE (Sagex) souillés



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Verre (bouteilles et bocaux)



Le verre est obtenu par la fusion d'un mélange composé notamment de sable de quartz, de soude et de chaux. Le processus a lieu à environ 1500 degrés Celsius et s'avère très gourmand en énergie. L'utilisation de verre récupéré dans le processus de production permet d'économiser jusqu'à un quart de l'énergie nécessaire. En Suisse, chaque emballage en verre est taxé en vue de son recyclage, dont le taux atteint 94% (record mondial).

Près de 72% des bouteilles usagées collectées sont triées par couleurs. Ce verre trié est très demandé car il peut être utilisé pour la production efficace de nouvelles bouteilles, **particulièrement en verre brun et blanc.** Le verre trié de couleur verte et les 28 % restants de verre non trié ne permettent pas la production de bouteilles brunes et blanches, mais seulement celle de couleur verte ou autres, voire recyclés comme matériaux de construction.

Les bouteilles et flacons cassés peuvent aussi être déposés dans la benne du verre. Par contre, **les autres types de verres (verres à boire, vaisselle et ustensiles, verre à vitre, miroirs, ampoules électriques, bibelots décoratifs) ne doivent en aucun cas être mélangés aux bouteilles** à cause des additifs qu'ils contiennent, impropres à la fabrication de bouteilles et récipients alimentaires.

En cas de doute, demandez à l'employé communal de la déchèterie !

Il est nécessaire de retirer des bouteilles et bocaux leurs bouchons en liège ou leurs couvercles métalliques, ainsi que les décorations excessives en osier ou autre (fiasques de Chianti par exemple).

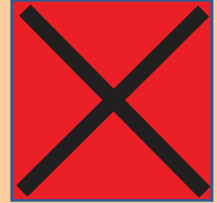
Les bouteilles et bocaux peuvent aussi être rapportés dans la plupart des commerces.

Déchets admis (liste exhaustive)	Déchets refusés (entre autres)
<ul style="list-style-type: none">• Dans la benne du verre BRUN :<ul style="list-style-type: none">➤ Bouteilles et bocaux rigoureusement bruns, mais pas verts foncé, noirs ou autres• Dans la benne du verre BLANC :<ul style="list-style-type: none">➤ Bouteilles et bocaux transparents• Dans la benne du verre VERT :<ul style="list-style-type: none">➤ Bouteilles et bocaux verts➤ Bouteilles et bocaux de toutes autres couleurs et de couleur incertaine➤ Bouteilles et bocaux non triés par couleur	<ul style="list-style-type: none">• Verres à boire, vaisselle, plats pour four et vases• Verre à vitre, miroirs, aquariums• Objets en céramique, faïence, porcelaine ou argile• Ampoules électriques à filament et halogènes• Ampoules basse consommation, tubes néon



Mode d'emploi de la déchèterie d'Assens

Déchets refusés



Les déchets énumérés ci-dessous ne sont pas acceptés à la déchèterie d'Assens :

- Les **ORDURES MÉNAGÈRES** doivent être déposées dans les conteneurs enterrés disponibles dans la commune.
- Les **PNEUS USAGÉS**, comme le **MATÉRIEL AUTOMOBILE**, les remorques, bateaux, planches à voile et autres véhicules doivent être remis à un garagiste ou à une entreprise de démolition, généralement contre paiement.
- Les **CADAVRES D'ANIMAUX** doivent être amenés au centre d'équarrissage de Valorsa, qui facturera votre dépôt à la commune d'Assens, qui vous la refacturera. Parfois, les vétérinaires acceptent de s'en charger.

Adresse : Centre Cantonal de tri des Déchets Animaux
Chemin en Fleuret
1303 Penthaz

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le samedi, de 8h00 à 11h00

- Les **ARMES, MUNITIONS ET EXPLOSIFS** doivent être apportés au poste de police ou à l'arsenal le plus proche. Leur reprise y est gratuite.
- Les **DÉCHETS D'ENTREPRISES liés à leur production** (déchets de chantiers pour les entreprises de la construction, branchages et déchets de jardin pour un horticulteur, emballages plastiques agricoles, etc.) ne sont pas admis à la déchèterie communale. Les entreprises doivent gérer elles-mêmes leur élimination.

Les entreprises sont toutefois autorisées à déposer à la déchèterie leurs déchets **NON LIÉS À LEUR PRODUCTION**, en types et quantités **SIMILAIRES À CELLES DES MÉNAGES**.



Ordures ménagères



Les ordures ménagères, également appelées déchets urbains incinérables, représentent la part non recyclable, non polluante et non encombrante des déchets produits par les ménages. Leur incinération bien contrôlée chez Tridel fournit de l'électricité et du chauffage à distance.

A Assens, les ordures ménagères sont taxées au poids. Elles doivent être rassemblées dans un ou plusieurs **sacs NON TAXÉS** de max. 110 litres (disponibles dans tous les commerces), **fermés**, et déposées exclusivement dans les conteneurs enterrés répartis sur l'ensemble du territoire.

Le poids du sac (ou le poids total des sacs déposés simultanément) **ne doit pas dépasser 50 kg**. L'utilisateur doit s'assurer qu'ils ne se coincent pas (sacs trop larges) dans le tube d'entrée du conteneur enterré, et que le couvercle peut se fermer sans les toucher. Si un container ne fonctionne pas correctement, l'utilisateur est prié d'appeler le service de voirie, au 079 487 74 31.

Déchets admis (entre autres)	
<ul style="list-style-type: none"> • Lingettes, mouchoirs en papier, serviettes, papier ménage • Couches-culottes, produits hygiéniques, maquillage • Sacs d'aspirateurs, poussières, mégots et paquets de cigarettes • Restes de repas, os et arrêtes de poissons • Déchets en plastique non recyclables (sacs, barquettes, vaisselle, gobelets de yoghourt, etc.) • Disques en vinyle • Déchets en papier ou en carton non recyclables, berlingots (« briques » de lait, etc.) • Eponges, caoutchouc • Excréments de chiens et de chats, litières qui en contiennent, sable d'oiseaux • Ampoules électriques à filament et allogènes • Objets et bibelots constitués de plusieurs matières indissociables • Barquettes de nourriture et chips (flocons) en polystyrène expansé (Sagex) 	
Déchets déconseillés :	Déchets refusés (entre autres) :
<ul style="list-style-type: none"> • Déchets recyclables, pouvant être ramenés dans les commerces ou déposés à la déchèterie • Déchets végétaux, épluchures de fruits et légumes, que vous pouvez composter dans votre jardin ou déposer à la déchèterie • Objets réutilisables, pouvant être donnés à des amis ou à des œuvres caritatives (Emaüs, Galetas, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets explosifs ou toxiques (DSM) • Explosifs, munitions • Piles et accumulateurs (ils sont particulièrement polluants) • Objets encombrants non démontables qui ne peuvent être emballés dans un sac poubelle de 60 litres